



Nombre de conseillers en exercice : 33  
Votants : 33  
Abstentions :  
Pour : 33  
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 25 septembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

**Étaient présents :**

Fabrice ROUSSEL  
Katell ANDROMAQUE  
Jean-Noël LEBOSSÉ  
Noelle CORNO  
Laurent GODET  
Muriel DINTHEER  
Philippe LE DUAULT  
Camille BRANCHEREAU  
Laurent BREZAC  
Laurence RANNOU  
Viviane CAPITAINÉ  
Frédéric CHATELLIER  
Claude LEFORT  
Denis BRIANT  
Jean-Pierre GUYONNAUD  
Anne OLIVIER

Eric NOZAY  
Nathalie LEBLANC  
Marc FLEURY  
Sylvie LAJEANNE  
Philippe RODRIGUES  
Isabelle LE HEIN  
Oscar NAVARRO  
Charlotte PERCHER  
Erwan BOUVAIS  
Annie LE GAL LA SALLE  
Christophe BOUVIER-BRAULT  
Myriam BASOSILA MBEWA  
Christian GUILLEMINEAU  
Bénédicte de LANTIVY  
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :**

Martin MOTTET, Linda DION

**Avaient donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Martin MOTTET à Noelle CORNO, Linda DION à Laurent BREZAC

**Madame Bénédicte de LANTIVY a été élue Secrétaire de Séance.**

**ADAPTATION DE LA RÉPARTITION DES SÉANCES DE NATATION DE LA CONVENTION SCOLAIRE  
RELATIVE A L'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE « LES BASSIN D'ALPHÉA » AU REGARD DE LA  
CIRCULAIRE DU 28 février 2022**

**DL\_2023\_09\_12**

Monsieur Godet expose :

Depuis 2017, la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres confie à la société SAS ACTION DÉVELOPPEMENT LOISIR la gestion et l'exploitation des Centres aquatiques "Les Bassins d'Alphéa" et « Les Bassins d'Ardéa » dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (D.S.P.).

Une nouvelle circulaire ministérielle du 28 février 2022 abroge la circulaire de 2017 définissant les conditions de l'enseignement de la natation dans le premier et second degré préconisant une nouvelle séquence dès la Grande section.

En application de cette circulaire, le projet pédagogique des bassins d'Alphéa a été modifié pour tenir compte des nouvelles prérogatives. A compter de la rentrée 2023/2024, les élèves chapelains bénéficient de 6 séances en grande section, 6 séances en CP et de 10 séances en CE1 (60 élèves au maximum par créneau permettant la programmation de 2 classes sur un même créneau).

Le tarif s'élèvera à 160 euros TTC par groupe et par séance.

Le transport est assuré et financé par la collectivité compétente dans ce domaine.

**Vu l'avis de la Commission Éducation et Parentalité réunie le 14 septembre 2023**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

1. **D'APPROUVER** la modification de la répartition des séances de natation au regard de la circulaire du 28 février 2022 ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.**

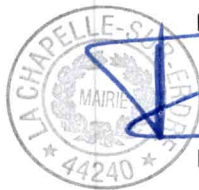
Pour extrait certifié conforme,  
La secrétaire de séance,



**BÉNÉDICTE DE LANTIVY**



Pour extrait certifié conforme,  
Monsieur le Maire,



**FABRICE ROUSSEL**